

CONTRAT DE SAILLIE 2020

Etalon: ZZTOP Race: KWPN

Cent	tre	tec.	hni	q١	ue	:

SAS EQUITECHNIC

Chemin du Marais

14340 NOTRE DAME D'ESTREES-CORBON

Tel: +33(0) 2 31 32 28 86 marc.spalart@evolution-xy.fr

Vendeur:

Olivia Jane LACROIX

Team LACROIX 14 rue de Corblin 7830 LONGVILLERS 06 70 44 84 88

teamlacroixdressage@hotmail.fr

Acheteur (propriétaire ou son représentant)

Nom:
D (
Prénom :
Adresse :
Email:
Tel :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

IAC – 260 € TTC à la réservation (frais techniques inclus) 440 € TTC le 1/10 jument pleine G.P.V.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des chèques de frais techniques et de génétique à l'ordre de Mme Olivia Jane LACROIX. Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10/2020. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire envoyé par courrier avec accusé de réception, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé.

Garantie Poulain Vivant : si la jument reste vide ou avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance, le certificat vétérinaire et déclaration de naissance devront nous être envoyés suite à quoi le montant total de la saillie encaissée vous sera remboursé sous forme d'un avoir valable pour l'une de vos juments sur le même étalon hors frais techniques non reportables.

- La réservation de la carte est effective à compter de l'acceptation des conditions du présent contrat par l'acheteur, et de l'encaissement de la première fraction et des frais de production et d'acheminement de la semence (cf. conditions particulières).
- Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.
- La saillie ou l'utilisation de la semence d'un étalon pour une jument est conditionnée à la signature préalable d'un contrat de saillie pour cette jument et ce, quel que soit le pays et le lieu de la saillie ou de l'insémination.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut, à jour des vaccinations règlementaires.
- Tout centre technique peut refuser une jument qui ne présenterait pas les garanties sanitaires suffisantes, sans remise en cause des sommes préalablement dues.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de saillie ou d'insémination sont à la charge de l'acheteur et dus aux prestataires concernés. En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur au centre technique.
- Les frais techniques IAC comprennent la mise à disposition de 3 doses de 8 paillettes.
- En cas d'insémination artificielle congelée, pour les races autorisées, le vendeur s'engage à fournir les doses dans des conditions précisées par étalon, les doses non utilisées restant la propriété exclusive du vendeur.
- A la réception du paiement complet de la génétique et des frais annexes, TEAM LACROIX transmet à l'éleveur la déclaration de naissance. L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès du SIRE dans les 15 jours suivant la naissance, comme la règlementation française l'exige.

CONDITIONS D'UTILISATION

Carte réservée pour la jument :	
N° SIRE :	(à compléter obligatoirement)
dont je suis : 🗆 propriétaire	□ représentant du propriétaire
Elle sera présentée au centre techn	ique
Adresse :	
	Email :
Type de monte choisi pour ma jum	ent: IAC (Insémination Artificielle Congelée)
Date présumée de saillie ou d'insén	nination :/
<u>CONSEN</u>	TEMENT ECLAIRE DE L'ACHETEUR
accepte les risques inhérents à la repr	en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il oduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet s prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée
☐ J'accepte les conditions du pr	ésent contrat et procède au règlement.
	A
	Le
Pour TEAM LACROIX,	Pour l'acheteur,